

# Les cahiers du Management

## 55

Sommaire

**Sécurité :  
progrès et  
perspectives**  
page 127

**Le service malgré  
la sécurité**

Satisfaire aux règles de sûreté sans dégrader l'accueil des usagers devient l'un des principaux défis des systèmes d'identification.  
page 128

**Les limites  
des dispositifs  
biométriques**

Présentée comme une « solution miracle » d'identification, l'utilisation de la biométrie n'est pas sans failles et doit intégrer des garde-fous.  
page 129

**Etude de cas**

ANTS : domaine régalién et droits du citoyen.  
page 130

Avec le concours de

**logica** management  
consulting

## Sécurité : progrès et perspectives

L'essor de la biométrie répond à un enjeu sécuritaire et industriel. Malgré des interrogations sur sa fiabilité et son coût.

Conjuguant l'étranger et le ressortissant, l'autorité et le droit, la sécurité est un mot fourre-tout bourré d'explosives controverses et confusions. Pourtant, qu'il s'agisse de filtrage à des fins de sécurité intérieure ou d'informations touchant à la santé d'un patient, ses tâches font souvent appel à des technologies communes. La vidéosurveillance a ainsi fait des progrès ces dix dernières années. Sa valeur ajoutée ? L'analyse des images que produit un système expert permet de déclencher des actions en aval. Avec 4 millions de caméras, dont 400 000 à Londres, le Royaume-Uni est son premier champ d'expérimentation.

Une autre dimension fait fureur : la biométrie rapproche les mots et les choses réputés désigner une personne. C'est cette technologie, en l'occurrence la reconnaissance par les empreintes digitales, qu'a retenue la France pour le passeport biométrique, qui sera délivré à partir d'octobre. La réglementation européenne admet aussi la reconnaissance par l'iris de l'œil, assez fréquente en Grande-Bretagne, en dépit d'une captation des données moins commode – gare au strabisme !

L'essor des systèmes de sécurité à la base de ces nouvelles technologies intéresse de très près certaines entreprises. « Lorsque l'Etat français adopte et lance la fabrication du passeport biométrique,

explique Peer de Jong, patron de l'agence d'intelligence économique Asia Now Holdings (Hongkong), il joue un rôle moteur formidable. Il soutient un enjeu de sécurité et un enjeu industriel. La compétition économique, internationale, intra-européenne et locale, est chaque jour plus âpre. Les entreprises doivent protéger les outils de travail, la confidentialité des projets, la gestion des habilitations. »

Mais la demande émane aussi de la population. Par-delà les enjeux de sécurité intérieure. C'est ce que souligne Denis Fortier, de Logica-France, en exposant l'éventail des usages qu'autorise le développement des systèmes experts. Sous la contrainte peuvent naître des services ! Malgré les craintes que cette tendance

soulève et dont – comme le rappelle Pierre Piazza, de l'université de Cergy-Pontoise – se font écho les « sages » de certains pays de l'Union. Le possible dévoilement de l'usage des données biométriques – finalement pas si fiable, pas si

économique, mal protégé, échappant au contrôle alloué aux commissions – ne fait toutefois pas frémir Philippe Melchior. Pour le président du conseil d'administration de l'Agence nationale des titres sécurisés, c'est moins à renforcer la contrainte de l'Etat qu'à faire progresser conjointement sa modernisation et le droit du citoyen que travaillent ses collaborateurs et leurs partenaires industriels.

**Philippe Delaroche**



le regard de Logica Management Consulting

# Le service malgré la sécurité

► Par Denis Fortier \*

Satisfaire aux règles de sûreté sans dégrader l'accueil des usagers devient l'un des principaux défis des systèmes d'identification.

**L**es systèmes de surveillance et de contrôle d'accès sont devenus un enjeu industriel sur le marché mondial. On peut d'ores et déjà l'évaluer à 450 milliards d'euros sur cinq ans pour les seuls objectifs de sécurité intérieure des pays européens. La sécurité intérieure est en même temps un sujet de débat bien légitime. Spectaculaire depuis quatre à cinq ans, cette envolée a-t-elle une ou plusieurs origines ? Jusqu'où la demande peut-elle s'étendre, à quelles fins et dans quel cadre technique ou juridique ?

L'essor du marché est d'abord conduit par les contraintes de sécurité intérieure voulues par les grandes nations et les organisations internationales. Pour ne prendre que le cas de la France, les principaux donneurs d'ordres sont les ministères. Qu'il s'agisse de l'émission et de la lecture de documents officiels ou d'un accès sécurisé à des bases de données, notamment criminelles, mais également à terme médicales, les Etats membres de l'Union européenne cherchent à gagner en fiabilité, en interopérabilité et en performance.

Les mesures de sécurité intérieure ont été régulièrement renforcées depuis septembre 2001, et plus ou moins bien tolérées par les populations. Mais la satisfaction de ces contraintes de même que les progrès attendus et l'extension à d'autres champs d'application doivent beaucoup à l'apparition d'une nouvelle génération d'équipements à base de technologies biométriques. Ajoutons les derniers progrès majeurs réalisés dans les secteurs des télécoms, de l'informatique et de la vidéosurveillance, et l'on mesurera mieux ce que, à force d'intelligence

ajoutée, les technologies peuvent apporter sur l'échelle de la fiabilité et de l'efficacité aux systèmes de sécurité. Au-delà du périmètre de la sécurité intérieure, c'est-à-dire partout où, sous la pression des autorités ou à la demande des particuliers, il est devenu indispensable d'identifier les personnes autorisées pour les accueillir, les personnes non habilitées pour les éconduire, ou, à plus forte raison, les personnes indésirables, comme les hooligans fréquentant les stades de football.

## Les contradictions se résument à l'aéroport

La demande émane aussi des secteurs de la santé, des transports, de l'énergie, des grands sites commerciaux ou d'exploitants de stades. Ce sont souvent les professionnels de la sécurité civile, mailon sensible de la chaîne des urgences, qui montrent la voie, et cela avec d'autant plus de conviction qu'ils ont mesuré par eux-mêmes les désordres que peut cau-

ser une catastrophe naturelle aux réseaux télécoms, provoquant ainsi la désorganisation de la chaîne de traitement des urgences. La mise en ligne de la gestion des urgences de la caserne des pompiers d'Helsinki et de celle des services médicaux des hôpitaux de la capitale finlandaise est une éclatante illustration de l'importance primordiale des systèmes d'information en matière de sécurité civile. Vision et localisation en temps réel des véhicules et équipements disponibles, gestion à distance assortie d'une aide au prédiagnostic et communication des données au bloc opératoire : les services d'urgence d'Helsinki préparent en aval le traitement des patients.

S'il est un lieu qui doit répondre sans faille aux contraintes de sécurité intérieure tout en s'efforçant d'en limiter l'inconfort pour ses clients, c'est bien l'aéroport. A plus forte raison lorsque intervient un changement d'échelle : intensification du trafic des passagers et accroissement de la capacité des avions. Comment contrôler les passeports et visas sans provoquer des délais d'attente insupportables ? Autrement dit, quel que soit le niveau de sécurité exigible, aucun lieu public accueillant des passagers ne saurait y sacrifier la qualité du service. Voilà bien la conviction des exploitants de plates-formes aéroportuaires ou ferroviaires, avertis que les limites technologiques fondent plus vite que les limites budgétaires.

C'est dans un tel contexte que Logica participe à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un projet qui vise à mettre en place des visas biométriques pour mieux contrôler leur délivrance dans les consulats et fluidifier le passage aux frontières. La biométrie, la vidéosurveillance, l'informatique apportent des réponses appropriées.

\* Senior manager, offre sécurité intérieure, Logica Management Consulting.

## Pour en savoir plus

### « Du papier à la biométrie »

Comment l'évolution technologique sert à identifier et à filtrer les individus, par exemple selon qu'ils sont ressortissants nationaux ou étrangers.

→ Xavier Crettiez (université Versailles-Saint-Quentin) et Pierre Piazza (univer-

sité Cergy-Pontoise), *Les Presses de Sciences Po*, 332 pages.

### « Histoire de la carte nationale d'identité »

Jusqu'à peu, et pas seulement aux yeux des anarchistes, réclamer la présentation d'un document d'identité passait pour un abus

de pouvoir. Maître de conférences en sciences politiques, Pierre Piazza raconte en quelles circonstances et pour quels motifs administratifs, politiques et policiers l'usage a fini par s'imposer – sans tarir la controverse.

→ Pierre Piazza, Odile Jacob, 2004, 462 pages.

# Les limites des dispositifs biométriques

► Par Pierre Piazza \*

Présentée comme une « solution miracle » d'identification, l'utilisation de la biométrie n'est pas sans failles et doit intégrer des garde-fous.

Surtout depuis les attentats du 11 septembre 2001, la biométrie s'impose chez les acteurs publics chargés des questions de sécurité comme une technologie incontournable pour déterminer avec certitude qui est qui. Le recours aux empreintes digitales, à la reconnaissance faciale ou de l'iris, etc. est désormais considéré comme une priorité absolue au nom de l'efficacité de la lutte qu'il conviendrait de mener contre différentes formes de délinquance et des risques ou menaces en lien avec l'intensification de la circulation des individus à l'échelle planétaire.

## Des identifiants de plus en plus utilisés

On assiste à un fort développement de l'emploi des identifiants biométriques dans les documents d'identité et de voyage ainsi qu'à un essor tout aussi considérable de fichiers nationaux et transnationaux contenant des données corporelles individuelles de plus en plus nombreuses et qui concernent dorénavant des populations sans cesse plus larges (délinquants et criminels, étrangers et ressortissants nationaux) : fichier des empreintes digitales et génétiques (Fnaed et Fnaeg); fichier des demandeurs de visa et d'asile (VIS et Eurodac); fichier national des passeports et des cartes nationales d'identité biométriques... A ce phénomène vient se greffer celui de l'extension des usages de ces fichiers, qui prend forme depuis peu par leur mise en réseau à un échelon supranational. En atteste la signature, en mai 2005, du traité de Prüm. Prévoyant le transfert de données dactyloscopiques et de profils ADN entre sept Etats membres de l'Union européenne, il a été intégré, depuis juin 2007, dans le cadre législatif de l'Union européenne.



Se dessinant sous l'effet conjugué de certains choix politiques et des stratégies déployées par une multitude d'entreprises particulièrement intéressées par les juteux profits de ce marché en pleine expansion, ce processus soulève d'importants problèmes. Régulièrement présentée par les autorités comme une « solution miracle » pour identifier les personnes, la biométrie est pourtant loin de constituer une technologie totalement fiable. Nombre de chercheurs ont déjà publiquement démythifié la toute-puissance des dispositifs biométriques d'identification en pointant leurs failles et l'absence de toute évaluation rigoureuse et indépendante de leurs performances.

De plus, les arguments avancés par les pouvoirs publics pour justifier le caractère indispensable de la biométrie sont souvent fragiles. Ainsi, y recourir n'est-il pas, pour les finances publiques, économiquement plus coûteux que la fraude documentaire (jamais évaluée rigoureusement) qu'elle est censée combattre? Une carte nationale d'identité biométrique peut-elle sérieusement être considérée comme un instrument efficace pour lutter contre des terroristes?

Se pose également la question plus fondamentale de l'atteinte à la vie privée et aux libertés par la mise en œuvre de dispositifs policiers, dont l'objectif officiel vise certes à mieux identifier les individus

mais qui, parallèlement et dans la pratique, autorisent la constitution de fichiers de population susceptibles d'être exploités à des fins de traçage ou de profilage des personnes. Dans une délibération du 11 décembre 2007 concernant le passeport biométrique (que le gouvernement n'a cependant nullement prise en considération), la Commission nationale de l'informatique et des libertés regrette que ces enjeux ne fassent l'objet d'aucun débat national devant le Parlement.

## Inquiétudes sur la protection des données

En France, le Comité consultatif national d'éthique (cf. son avis n° 98 du 26 avril 2007) s'était déjà inquiété des dérives occasionnées par l'utilisation systématique de la biométrie à des fins de sécurité, estimant qu'elle entraînerait une surveillance abusive des comportements de chacun. Au niveau européen, les mêmes craintes sont exprimées par le groupe des autorités européennes sur la protection des données (dit groupe de l'article 29) et par le contrôleur européen de la protection des données, Peter Hustinx, qui, en mai, a jugé alarmante l'absence de garde-fous en matière d'échange des données personnelles réalisé dans le cadre du traité de Prüm.

Ces légitimes inquiétudes ne sauraient cependant faire oublier que c'est surtout à cause de la faiblesse de leur pouvoir d'investigation et de sanction que les organismes chargés du contrôle de l'usage des données biométriques en matière de sécurité ne peuvent accomplir correctement leur mission de protection des individus.

\* Maître de conférences en science politique (université de Cergy-Pontoise).

**L'étude de cas**

# ANTS : domaine régalien et droits du citoyen

Premier bilan de l'Agence nationale des titres sécurisés, créée pour centraliser les systèmes de réalisation des documents officiels.

**I**nstallée voilà plus d'un an, l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) n'a pas pour seule ambition d'aboutir à l'élaboration du passeport biométrique. Elle a été conçue comme l'un des outils de modernisation proposés par l'Inspection générale des finances. Elle doit son existence au ministre de l'Intérieur de l'époque, Nicolas Sarkozy, et fonctionne aujourd'hui sous l'autorité de son successeur à ce poste, Michèle Alliot-Marie.

Jusqu'à hier, malgré des techniques comparables, chaque administration ministérielle élaborait ses titres (titres de voyage ou de séjour, visas, certificat d'immatriculation...) et finançait la maintenance de dispositifs distincts. L'ANTS a été créée pour centraliser la conception et la maintenance des systèmes de réalisation des documents officiels et sécurisés. L'Etat compte renforcer à moindre coût la fiabilisation qu'apporte l'intégration des diverses technologies, et notamment de la biométrie. Le président du conseil d'administration de l'agence, Philippe Melchior, peut estimer que l'Etat gagne sur trois tableaux.

## **Quarante-huit heures pour faire des faux**

Primo, avec la réduction du risque de falsification et d'usurpation d'identité dont sont victimes plus de particuliers qu'on ne l'imagine. Secundo, en faisant de l'agence l'interlocuteur habilité aux négociations internationales, il lui confère l'autorité qui permet à la France et à ses industries de peser dans l'élaboration et l'adoption des normes. Tertio, l'ANTS illustre la perspective initiale, celle de la modernisation d'un Etat dont, sensibles aux budgets mobilisés, les administrations se fixent des objectifs et évaluent leurs performances.

## **Des budgets en hausse**

Dirigée par Raphaël Bartolt, l'Agence nationale des titres sécurisés a son siège à Charleville-Mézières (Ardennes). Son budget 2008 est de 98 millions d'euros. Elle embauchera 90 personnes pour gérer le prochain système d'immatriculation des véhicules. Allègement d'effectifs attendu dans les préfectures : quelques centaines de personnes. Au plus fort des investissements, en 2009, le budget s'élèvera à 200 millions d'euros, avant de se stabiliser autour de 150 millions.

Il est établi que de nombreuses cartes d'identité ont été perdues, dérobées, sans doute réutilisées de manière frauduleuse ces dernières années, et que le permis de conduire ou l'extrait d'acte de naissance sont falsifiables. La carte nationale d'identité l'est moins, jusqu'à un certain point. « L'expert d'un pays étranger nous a dit, rapporte avec humour Philippe Melchior : "Votre système de carte d'identité n'est pas mal, nous avons mis quarante-huit heures pour faire les faux." Dans son esprit, c'était un compliment ! Cela rappelle que, sur le fond, c'est le processus complet de fabrication qu'il faut sécuriser. »

En quelle occasion faut-il s'assurer que l'individu se prévalant de telle identité

correspond à la personne attestée par l'état civil ? Assisté-t-on à un tour de vis sécuritaire ? « En réalité, indique Philippe Melchior, les documents d'identité sécurisés intéressent moins la police que les citoyens. Les contrôles d'identité demeurent, heureusement, encadrés par les mêmes procédures et réclament l'autorisation du procureur de la République. Nos concitoyens ont le droit de ne pas se faire voler ou cannibaliser leur identité – chose trop facile en France actuellement. Ils doivent pouvoir utiliser leur carte bancaire en ligne sans redouter l'arnaque. Or 15 % des Français qui le souhaiteraient y renoncent, parce que la procédure les oblige à saisir des informations qu'ils ne veulent pas livrer. Il faut faire respecter le droit du citoyen et l'obligation de l'Etat. »

## **Des visas sécurisés par biométrie**

La démarche est plus étatique, en revanche, pour les visas. La réglementation européenne exige qu'ils soient sécurisés par l'utilisation de la biométrie. Pourquoi ? « Tout simplement, explique Philippe Melchior, parce que, contrairement à leur engagement, certaines personnes ne repartent pas. » La sécurisation du contrôle migratoire devrait toutefois s'accompagner d'un service. Le titre de séjour biométrique aura valeur de signature électronique, à l'exemple de la carte nationale d'identité du ressortissant français.

**Philippe Delaroche**

## **prochain numéro**

Banques : la gestion de la liquidité des établissements financiers.